

UNITED NATIONS



OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS



STATEMENT

By

Louise Arbour, High Commissioner for Human Rights
23 February 2006

LA HAUT-COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME EXHORTE LES ÉTATS MEMBRES À SOUTENIR LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

La proposition de création du Conseil des droits de l'homme, présentée par le Président de l'Assemblée générale, offre une occasion unique de commencer à mettre en place un système redynamisé de promotion et de protection des libertés fondamentales partout dans le monde. Cette proposition mérite le soutien des États membres. Ne pas l'adopter, c'est risquer de faire considérablement reculer la cause des droits de l'homme.

Le texte soumis à l'Assemblée générale par son président a ce qu'il faut pour permettre au futur conseil de s'attaquer de façon plus objective, et crédible, aux violations des droits de l'homme dans le monde entier. Il fixe des critères pour les nouveaux pays membres auxquels il sera demandé de s'engager expressément en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Il prévoit également la suspension des membres qui commettent des violations flagrantes et systématiques de ces droits.

À la différence de la Commission, le Conseil sera tenu d'examiner périodiquement le bilan en matière de droits de l'homme de tous les pays, à commencer par ses membres. Aucun pays n'échappera à ce contrôle, et les pays ne pourront plus s'abriter derrière leur statut de membre de l'organe principal de l'ONU s'occupant des droits de l'homme pour se protéger ou protéger leurs alliés contre des critiques ou une condamnation pour des violation de droits.

Le Conseil se réunira également pendant plus longtemps tout au long de l'année et pourra ainsi réagir rapidement face à des crises émergentes dans le domaine des droits de l'homme. Les auteurs potentiels de violations des droits de l'homme seraient avertis que le monde les surveille en permanence, et pas seulement pendant six semaines au printemps, au moment où la Commission se réunit traditionnellement.

La Commission a donné à la communauté internationale la Déclaration universelle des droits de l'homme et un certain nombre de traités essentiels pour protéger les libertés fondamentales. Au cours de ses sessions annuelles, la Commission a appelé l'attention sur un grand nombre de problèmes et de débats liés aux droits de l'homme. Elle a permis de porter les doléances de certaines personnes sur la scène mondiale et a été la seule instance internationale où soient confrontés la

société civile et les auteurs d'exactions. Le Conseil conservera ces importantes fonctions ainsi que le système actuel d'enquêteurs indépendants sur les droits de l'homme. L'un de ces experts a été parmi les premiers à mettre en garde contre l'imminence d'un génocide au Rwanda.

Soyons clairs: la proposition dont est saisie actuellement l'Assemblée générale est le fruit d'un compromis. Ce ne peut pas être le modèle idéal, et rien ne permet de penser qu'en négociant plus longtemps on parviendra à un meilleur résultat.

Mais même une institution qui est parfaite sur le papier est vouée à l'échec si la communauté internationale ne procède pas au changement nécessaire dans la *culture* de la défense des droits de l'homme. C'est en grande partie parce qu'elle n'a pas fait ce changement – qu'elle n'a pas été capable de se réinventer après avoir mis en place le cadre du système international de protection des droits de l'homme – que la Commission a été entravée dans son action. Le cas du Rwanda est tristement instructif à cet égard. Là, les procédures de la Commission ont fonctionné mais les avertissements des enquêteurs n'ont pas été entendus. Pour que le nouveau Conseil fonctionne, la volonté politique et l'engagement de la communauté internationale auront tout autant d'importance que des modifications, quelles qu'elles soient, de la structure ou des méthodes de travail.

ABOUT OHCHR

The Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) helps protect and promote all human rights around the world. Headquartered in Geneva, the Office is also present in over 40 countries. OHCHR works to ensure the enforcement of universally recognized human rights norms, including through promoting both the universal ratification and implementation of human rights treaties and respect for the rule of law. It also aims to remove obstacles to the full realization of all human rights and to prevent or stop human rights abuses. For more information please visit www.ohchr.org

About the High Commissioner

The High Commissioner is the principal UN official with responsibility for human rights and is accountable to the Secretary-General. The post of High Commissioner was created in 1993. Louise Arbour of Canada has been the High Commissioner for Human Rights since July 2004.

*_*_*